

Pastorale familiale

Séparés, divorcés : être accompagnés

Brigitte Mulliez et Luc Tredez, conseillers conjugaux au Cler amour et famille, nous proposent une réflexion basée sur leur expérience.

• Personnes engagées dans une nouvelle vie de couple après une séparation, un divorce.

Devant une difficulté, des couples expriment leur peur de se retrouver à nouveau dans une situation d'échec. Accueillir ces peurs, dans le contexte sécurisant du conseil conjugal, permet d'ouvrir à une meilleure communication. Nous nous appuyons sur la dynamique que ce couple est prêt à déployer, dans l'espérance, pour les aider à se remettre en question, en nourrissant la confiance.

Dans les conflits, nous les aidons à prendre conscience de la part liée à l'histoire de leur couple aujourd'hui, et celle liée à des blessures vécues dans leur couple passé, et qui peuvent se réveiller. Il est bon de veiller à ne pas faire «payer» à l'autre ce qu'on n'a pas encore pu «réparer» de son histoire antérieure. L'enjeu est aussi de «reconstruire du neuf» sans «effacer». Cette tentative d'effacement peut être prégnante si la douleur est encore vive.

Quand il y a des enfants, combien est précieuse la capacité à savoir les protéger de ce qui ne concerne que nos difficultés de couple... Ce lieu du conseil conjugal permet de s'entendre à deux sur la place donnée à chacun, d'accueillir la colère des enfants qui n'acceptent pas qu'un autre ait «pris la place».

• Personnes qui sont en train de vivre ou ont vécu une séparation (reçues en couple ou individuellement).

Ces personnes souhaitent comprendre au mieux les raisons de la séparation, seul(e), ou en couple si c'est encore possible de s'expliquer à deux. Elles ont besoin d'un lieu soutenant, pour se «restaurer».

L'accompagnement peut aider à sortir d'un sentiment de culpabilité, par un chemin de guérison et de pardon, en acceptant sa part de responsabilité. Il y a aussi à accueillir les sentiments de trahison, d'injustice, d'abandon, exprimés par l'un des deux. Notre accompagnement permet l'apaisement, la réconciliation avec soi-même.

C'est également un chemin fondamental pour protéger les enfants des conflits et décisions des conjoints.

Plus une personne explore ce qui a mené à cette décision, au mieux elle pourra se remettre debout. C'est un chemin de deuil de son couple, ou de son lien à l'autre. Si la personne envisage ensuite une nouvelle union, les conditions seront plus favorables. Pour celui ou celle qui choisit de rester fidèle à l'engagement pris dans le mariage, c'est un chemin vers plus de paix intérieure.

Contact

07 81 47 45 60

cler.lille@gmail.com

www.cler.net

